

compta

Licence 2 – Contrôle Terminal Comptabilité Générale – Session 1



Installée à l'Isle sur la Sorgue près d'Avignon, la manufacture lainière BRUN DE VIAN-TIRAN (BVT) perpétue depuis huit générations un savoir-faire inégalé de lainier. À partir des fibres lainières venues de cinq continents, la manufacture réalise sur les bords de la Sorgue la totalité des processus de transformation : cardage, filature, tissage, foulage, grattage... pour confectionner des couvertures, couettes en laine, plaids, châles ou étoles de très grande qualité.

Cette société anonyme familiale de 45 personnes est attachée aux traditions provençales. Le PDG, Pierre Brun, participe régulièrement à des manifestations culturelles, soit en tant que mécène, soit en partageant ses connaissances sur l'histoire de la Provence, de la cité des Papes ou de l'industrie lainière.

Toutes les opérations sont soumises au taux de TVA de 19,60 %. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile. L'entreprise BVT tient sa comptabilité dans un journal unique.

Travail 1 – Le client « La maison du bon linge »

Le client « La maison du bon linge », installé à Lyon, a réalisé une commande début octobre. À la suite d'une erreur dans le choix des coloris, il a renvoyé deux articles.

Travail à faire

1. À partir de L'ANNEXE 1, enregistrez au journal l'acompte, les factures et le règlement du client «La maison du bon linge ».

Travail 2 – Etat de rapprochement

Le comptable vous remet les documents suivants concernant le mois de novembre 2010 :

- le relevé bancaire reçu du CIC-Lyonnaise de Banque, annexe 2 ;
- un extrait du compte 512 - « Lyonnaise de Banque » annexe 3 ;

Travail à faire :

1. À partir des ANNEXES 2 et 3, présentez l'état de rapprochement bancaire au 30/11/2010.
2. Enregistrez dans le journal de l'entreprise les écritures de régularisation de l'état de rapprochement bancaire au 30/11/2010. Quel sera le solde du compte 512 « Lyonnaise de Banque » après ces écritures ?

Travail 3 – La déclaration de TVA

Au 30 novembre 2010, le comptable doit déclarer la TVA au titre du mois.

Travail à faire

1. Expliquez le crédit de TVA apparaissant dans l'ANNEXE 4.
2. À partir des éléments fournis en ANNEXE 4, calculez la TVA à décaisser du mois de novembre 2010.
3. Passez l'écriture de déclaration de TVA.

Travail 4 – Investissement

Afin d'améliorer sa productivité, l'entreprise a acquis et mis en service le 1^{er} juin 2010, un banc de scie programmable.

Vous disposez, en ANNEXE 5, de la facture du fournisseur CLOUTET (compte 404CLO). On vous précise par ailleurs, que fin décembre 2014, le banc de scie sera expressément repris par le fournisseur pour une valeur de 1 000 € HT selon le contrat passé avec celui-ci le 1^{er} juin 2010. Des prévisions d'activité ont été réalisées en heures de fonctionnement du banc en tenant compte d'une augmentation future du rythme de production des palettes sur 5 ans :

Exercices	2010	2011	2012	2013	2014
Utilisation du banc (en heures)	800	2 200	2 500	2 500	2 000

Travail à faire

1. Quel est le coût d'acquisition du banc de scie ? Justifiez votre réponse.
2. Enregistrez la facture 2581 de l'entreprise CLOUTET.
3. Déterminez la base amortissable de la scie et calculez la dotation aux amortissements de l'année 2010.
4. Passez l'écriture nécessaire au 31 décembre 2010.

Travail 5 – Financement de l'investissement

Pour financer cette acquisition, l'entreprise a recherché différents modes de financement possibles. Elle a finalement sollicité et obtenu de sa banque, un prêt de 67 200 € remboursable en 3 ans par amortissements constants au taux annuel de 4 %. Le versement des fonds a été réalisé le 1^{er} juin 2010 et le 1^{er} remboursement est prévu le 1^{er} juin 2011.

Travail à faire

1. Présenter le tableau de remboursement de l'emprunt sur l'ANNEXE A (à rendre avec la copie).
2. Calculer le coût supporté par l'entreprise pour cet emprunt.
3. Enregistrer au journal le versement du prêt dans le journal de l'entreprise au 1^{er} juin 2010.
4. Passer au journal, l'écriture nécessaire au 31 décembre 2010.
5. Pourquoi cette écriture est-elle nécessaire ? Quel principe comptable permet-elle de respecter ?

ANNEXE A (à rendre) – Tableau de remboursement de l'emprunt

Montant de l'emprunt : 67 200 €		Taux du crédit : 4%			
Durée : 3 ans					
Dates d'échéance	Capital dû en début de période	Intérêts	Amortissements	Annuités	Capital dû en fin de période

Travail 6 – Opérations d'inventaire

Le client « Les toiles filantes » installé à Beaucaire connaît quelques difficultés de gestion depuis deux ans. Fin 2009, sa créance s'élevait à 3 588 € : le comptable a viré cette créance en « clients douteux » et a enregistré une dotation pour dépréciation de 1 500 €.

Au cours de l'année 2010, le client a remboursé 350 € pour solde de tout compte.

Travail à faire

1. À quoi correspond la dépréciation de 1 500 € dotée en 2009 ?
2. À quel principe comptable répond cette dotation ? Justifier votre réponse.
3. Passer les écritures d'inventaire relatives au client « Les toiles filantes » pour l'année 2010.
4. Quelle est l'influence des écritures d'inventaire ci-dessus, sur les résultats comptables de 2009 et de 2010 ?

Au 31/12/10, on vous communique les informations de l'ANNEXE 6 concernant l'inventaire.

Travail à faire

5. Passer les écritures nécessaires.

ANNEXE 1 – Documents liés au client « La maison du bon linge ».

- Le 1^{er} octobre 2010, la société BVT a reçu le chèque n° 538 correspondant à un acompte du client « La maison du bon linge » d'un montant de 300,00 €.

BRUN DE VIAN-TIRAN Rue Victor Hugo 84 800 Isle sur la Sorgue			
Tél : 04 90 01 02 03 RCS AV B 735 460 120			
DOIT		Maison du bon linge 5 Av Berthelot 69 006 LYON Le 5 octobre 2010 FACTURE N° 21462	
Réf. Client : 411MBL Ref commande : 1478			
Désignation	Q	PU	Montant
Couvertures Mérinos 220 x 240 - chamois	5	100,00	500,00
Couettes laines de France 140 x 200 - Blanc	5	50,00	250,00
Plaids en Lama 140 x 180 - gris	5	75,00	375,00
			Net HT 1 125,00
			Remise 5 % 56,25
			Net commercial 1 068,75
			Transport 30,00
			Net HT 1 098,75
			TVA 19,6% 215,36
			Net à payer TTC 1 314,11
			acompte du 01/09/10 300,00
			Reste à payer TTC 1 014,11

BRUN DE VIAN-TIRAN Rue Victor Hugo 84 800 Isle sur la Sorgue			
Tél : 04 90 01 02 03 RCS AV B 735 460 120			
AVOIR		Maison du bon linge 5 Av Berthelot 69 006 LYON	
Réf. Client : 411MBL Ref commande : 1478		Le 15 octobre 2010 FACTURE N° A3458	
Désignation	Q	PU	Montant
Couvertures Mérinos 220 x 240 - chamois	2	100,00	200,00
			Net HT 200,00
			Remise 5 % 10,00
			Net commercial 190,00
			Transport 0,00
			Net HT 190,00
			TVA 19,6% 37,24
			Net à votre crédit 227,24

- Le 27 octobre 2010, la société BVT a reçu le chèque n° 540 du client « La maison du bon linge » pour régler ce qu'il devait.

ANNEXE 2 : Relevé bancaire reçu de la banque « Lyonnaise de Banque »

C C		CIC Société Lyonnaise de Banque	
Agence : Bourg d'Oisans		Relevé de compte au 30/11/2010 Numéro de compte 895 1 05426 A	
		BRUN DE VIAN-TIRAN Rue Victor Hugo 84800 Isle sur la Sorgue	
Date	Libellé	Débit	Crédit
01-nov	Solde à nouveau		105964,58
03-nov	Virement salaires ✕	103256,36	
05-nov	Chèque 1007321 ✕	537,23	
05-nov	Prélèvement EDF	481,23	
05-nov	Chèque 1007320 ✕	3087,90	
09-nov	Retrait CB Crédit Agricole ✕	100,00	
10-nov	Remise de chèque n°1245478 ✕		7880,72
12-nov	Remise à l'escompte n°98765 (1) ✕		1250,27
14-nov	Virement client Sport Evasion ✕		20082,13
23-nov	Versement espèces ✕		1680,53
26-nov	Chèque 1007325 ✕	11722,70	
29-nov	Frais de tenue de compte (2)	18,54	
30-nov	Domiciliation	1237,28	
Total des opérations		120441,24	136858,23
Solde créditeur au 30/11/2009			16416,99

(1) Détails agios: escompte = 33,03 ; commission HT= 14,00 ; TVA/commission = 2,70

(2) Frais de tenue de compte HT = 15,50 ; TVA correspondante = 3,04

ANNEXE 3: Extrait du compte 512 « Lyonnaise de Banque »

Compte 512			
Intitulé : Société Lyonnaise de Banque			
Période du : 01/11 au 30/11/2010			
Date	Libellé	Débit	Crédit
01-nov	Solde début de période	105964,58	
02-nov	Chèque 1007320 Transport Express ✕		3087,90
02-nov	Chèque 1007321 Vinay matériaux ✕		537,23
03-nov	Virement salaires Octobre 2010 ✕		103256,36
06-nov	Remise de chèque n° 1245418 ✕	7880,72	
10-nov	Retrait CB ✕		100,00
15-nov	Remise à l'escompte n° 98765 ✕	1300,00	
16-nov	Virement Sport Evasion ✕	20082,13	
17-nov	Chèque 1001322 Roion combustibles		472,58
20-nov	Versement espèces ✕	1680,53	
21-nov	Chèque 1007325 Métal Carb ✕		11722,70
29-nov	Remise chèque n° 1245953	6720,37	
Total des opérations		143628,33	119176,77
Solde débiteur au 30/11/2010			24451,56

ANNEXE 4 – Extrait de la balance du mois de novembre 2010

44562	TVA déductible sur immobilisations	2 251,40 €	
44566	TVA déductible sur autres biens et service	38 369,30 €	
44567	Crédit de TVA à reporter	10 110,00 €	
701000	Ventes de produits finis		271 951,00 €

ANNEXE 5 – Facture n° 2581

CLOUTET Matériel et solutions industrielles Z.I. Sud 28000 CHARTRES			
Le 1 ^{er} juin 2010 Facture n° : 2581		Doit : BRUN DE VIAN-TIRAN Rue Victor Hugo 84500 Isle sur la Sorgue	
Référence	Désignation	Quantité	Montant
RAB1021	Banc de scie programmable à commande numérique	1	89 000,00
TP	Transport		4 500,00
INS	Installation et réglage		3 500,00
	Total brut HT		97 000,00
	Escompte 2 %		1 940,00
	Total net HT		95 060,00
	TVA 19,6%		18 631,76
	Total TTC		113 691,76

ANNEXE 6 : Opérations d'inventaire

- Les stocks :

	Stock au 31/12/10	Stocks évalué à l'inventaire
Matières premières	6 500	4 250
Marchandises	4 800	1 600
Produits finis	6 300	4 500

- Une dépréciation des stocks de marchandises existait au 01/01/10, elle s'élève à 560,00 €. Au 31/12/10, une partie du stock de matières premières est détériorée. La perte est estimée à 950 €.
- Le 28/12/10, le fournisseur CDIRECT a livré pour 6 697,60 € TTC de matières premières. La facture sera envoyée début janvier.
- Le 01/11/10, nous avons payé l'abonnement annuel à la Revue fiduciaire. Montant : 360 € HT. TVA 5,5%.
- Le 02/11/10, une procédure a été engagée par un client pour un litige concernant une livraison. L'avocat craint que le procès soit perdu et estime les dommages et intérêts à verser à 1 560 €.